



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze

Le **treize janvier à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET.

Mme DUPERROUX. M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU.

M. EGAL. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.

Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON. Mme MERLE.

M. VALERO. M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN. Mme DESMARD.

Mme FERREIRA.

**DATE DE
CONVOCAION
08 JANVIER 2015**

**DATE D'AFFICHAGE
08 JANVIER 2015**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 20
VOTANTS : 22**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : **M. TALABARD. M. FUMOUX.**

Absent : **M. HUSSON.**

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » - réunie le 21 novembre dernier - a émis un avis favorable à la mutualisation des agents entre la Commune de LAPALISSE et la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » dans le cadre des compétences transférées (voirie communautaire, équipements sportifs, urbanisme...).

Cette mutualisation passe par un transfert (mutation) d'une partie du personnel de la Commune de Lapalisse au profit de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » conformément à l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il y a 11 agents concernés par ce transfert.

Après avoir recueilli l'accord des agents concernés, l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a été sollicité pour ces mutations.

Par conséquent, il est proposé au Conseil d'accepter les suppressions de postes engendrées par ce transfert, elles sont les suivantes :

- suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- suppression de 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,

OBJET :
**Tableau des effectifs -
Suppression de postes suite au transfert de personnel à la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » -**

- suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (17,5/35^{ème}),
- suppression de 3 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Le régime indemnitaire acquis par ces agents au sein de la Commune de Lapalisse sera obligatoirement maintenu conformément au 3^{ème} alinéa de l'article 111 de la loi n°84-53.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les suppressions de postes présentées ci-dessus,
- d'adopter le nouveau tableau des effectifs, intégrant ces modifications au 1^{er} janvier 2015,
- de mandater Monsieur le Maire pour établir les arrêtés de radiation correspondants.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Publié ou Notifié
le :
Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

